

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-dix-huit, le vingt-sept juin à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de BLAYE-LES-MINES, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. André FABRE, Maire.

Le nombre de conseillers en exercice est de 22.

Étaient présents : Mmes et MM. André FABRE, Jean-François KOWALIK, Marie MILESI, Joël SOUYRI, Marie-Thérèse GUTIERREZ, Joël VIGUIER, Jean-Louis AZEMAR, Michel DURAND, Claude MASSOL ; Mmes et MM. Esther RAMIREZ, Corinne MASSOL, Mireille POUGET-GIRALT, Maria BELAVAL, François LAROSA, Elisabeth GALAN, Chantal PTAK, Vianney GUILLAUMIN, et Max REGIS formant la majorité des membres du Conseil municipal en exercice.

Étaient excusés : Christine CESTARI LEREVENU (procuration à Claude MASSOL), Gérard GOFFRE (procuration à Michel DURAND), Georges ELZBIECIK (procuration à Jean-François KOWALIK), Jacqueline RUIZ (procuration à Marie-Thérèse GUTIERREZ).

M. Max REGIS a été désigné secrétaire de séance.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

MOTION POUR UN VRAI SERVICE PUBLIC DE L'ÉNERGIE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter la motion suivante :

Nous, élus de la commune de Blaye-Les-Mines, réaffirmons que l'électricité et le gaz naturel sont essentiels à tous les aspects de notre vie : santé, mobilité, éducation, communication, niveau de vie. L'accès à une énergie sûre et abordable est fondamental.

Pour cette raison, nous considérons que l'électricité et le gaz naturel ne sont pas des biens marchands comme les autres et relèvent du service public, dans le respect de l'intérêt général. Les missions de service public ne peuvent se réaliser dans une logique de recherche du profit à court terme.

La réforme des marchés de l'énergie à l'horizon 2030 proposée par la Commission Européenne (dite « 4^e paquet ») :

- Est en opposition à certains principes essentiels de service public et d'égalité de traitement en vigueur en France. Elle impose, notamment, la fin des tarifs réglementés.
- Est une menace sur l'avenir des entreprises du secteur et sur la sécurité d'approvisionnement de l'énergie qu'elles assurent.
- Est une menace sur le travail et sur les modèles sociaux, avec des situations de dumping social inacceptables.

Par conséquent, nous, élus de la commune de Blaye-Les-Mines, défendons un projet de société qui fait sien un vrai service public de l'énergie, garant de la cohésion sociale, de l'égalité de traitement, de la solidarité et de l'optimum économique.

Ce service public de l'énergie doit reposer sur la qualification d'intérêt général de l'électricité et du gaz naturel, et ainsi :

- Assurer la sécurité énergétique de tous en France.
- Assurer l'indépendance énergétique de la France.
- Lutter contre la précarité énergétique.
- Assumer les missions environnementales visant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Pour extrait conforme,
Blaye-les-Mines, le 27 juin 2018
LE MAIRE,
André FABRE

